

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES, DE LA SANTE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 71/388 du 7/12/71
/MT.DGT.DGAPE.-7/78 Cal E
portant intégration et nomination de M.
BILANDO Victor dans les cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I de l'Enseignement.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHIEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 63-81/FP du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 67-50/FP du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, (notamment en son article 1er, paragraphe 2) ;

Vu le Protocole d'Accord sur l'équivalence des diplômes signé le 5 Août 1970 entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;

Vu la demande d'intégration dans les cadres de la Fonction Publique introduite par M. BILANDO Victor, titulaire du diplôme de "Master of Arts en Histoire" délivré par l'Université d'Etat de Lénine ;

Vu, conformément au point 4 du Protocole précité, que le diplôme présenté par M. BILANDO Victor est équivalent en République Populaire du Congo au diplôme de Licence ;

Vu le décret n° 64-165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 67-272/MT.DGT du 2.9.67 modifiant les articles 22 et 57 du décret 64-165 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur BILANDO Victor, né le 22.4.1944 à Inzouli (Pool), titulaire du diplôme de "Master of Arts en Histoire" délivré par l'Université d'Etat de Lénine (équivalent au diplôme de Licence), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé Professeur de Lycée Stagiaire, indice local 740 - ACC : néant.

... / ...

VISAS :

D.F.

C.F.

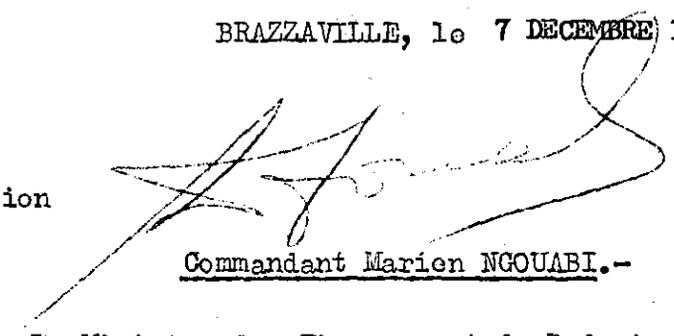
ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 7 DECEMBRE 1971

Par le Président de la République; Chef
de l'Etat, Président du Conseil d'Etat,
Le Ministre de l'Education Nationale,
de la Culture et des Arts, de l'Education
Populaire et des Sports,

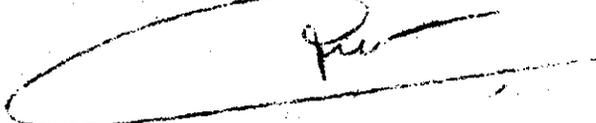


H. LOPES.-



Commandant Marien NGOUABI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,



Ange-Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Affaires Sociales, de la
Santé et du Travail,



Charles NGOUOTO.-

AMPLIATIONS :

- | | |
|-----------|---|
| JORPC | 1 |
| DGT/DGAPE | 5 |
| DGT/BST | 1 |
| DF | 3 |
| CF | 2 |
| DRH | 1 |
| SGE | 2 |
| Intéressé | 1 |
| SGCE/BC | 3 |
- 